

Image not found or type unknown



Contrat et remboursement des frais?

Par **docpeopl**, le **09/05/2008** à **14:28**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation (sous forme de CDD35 H)

Afin d'arrondir mes fins de mois je souhaiterais accumuler un deuxieme petit boulot par exemple.

D'ou les questions suivantes :

- Est il possible de cumuler un cdd de contrat de profesionalisation avec un autre cdd de 11h par exemple ?
- En tant qu'apporteur d'affaire est il possible, si c'est mentionner dans le contrat, un remboursement des frais fixe permettant de démarcher les clients, qu'il y ai ensuite vente ou pas ?

Merci d'avance